

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Profession du parent dont vous dépendez

Salariés et assimilés

Salarié du secteur privé ou fonction publique, Salarié agricole ou exploitant agricole, Professions libérales médicales conventionnées, Banque de France.

Travailleurs non salariés et régimes spéciaux

Commerçants, Artisans, Militaires (air, terre et mer), Professions libérales non médicales, EDF-GDF, RATP, Clercs de notaires, Sénat, Mines, CCI de Paris

Autres régimes spéciaux

Marine marchande, Port autonome de Bordeaux, Fonctionnaires internationaux, Assemblée Nationale, Théâtre National de l'Opéra et Comédie-Française.

SNCF (agent titulaire)

16 à 19 ans

Né(e) entre
le 01/10/1992
et le 30/09/1996

Sécurité sociale étudiante
OBLIGATOIRE et GRATUITE
Ayant droit autonome (ADA)

Remboursement par
la Sécurité sociale
des parents

Remboursement par
la Sécurité sociale
des parents

20 ans

Né(e) entre
Le 01/10/1991
et le 30/09/1992

Sécurité sociale étudiante
OBLIGATOIRE et PAYANTE
GRATUIT pour les boursiers

Sécurité sociale étudiante
OBLIGATOIRE et PAYANTE
GRATUIT pour les boursiers

Remboursement par
la Sécurité sociale
des parents

21 à 28 ans

Né(e) entre le
01/10/1983
et le 30/09/1991

Sécurité sociale étudiante
OBLIGATOIRE et PAYANTE
GRATUIT pour les boursiers

Sécurité sociale étudiante
OBLIGATOIRE et PAYANTE
GRATUIT pour les boursiers

Sécurité sociale étudiante
OBLIGATOIRE et PAYANTE
GRATUIT pour les boursiers

Remboursement par la Sécurité sociale des parents

SMEBA

Facilite la vie étudiante

